CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E151042 **VALABLE JUSQU'AU** 19/05/2024

ÉDITÉ LE **24/12/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/01/2010
Forme juridique : SARL
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **519 849 061** **00014**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 8210331

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 78394929

Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 78394929

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2023

Raison sociale : **LIGNATECH**

412 ROUTE DES ESSARTS
42370 ST HAON LE VIEUX

Téléphone : 06 10 37 63 11 **Fax :**
Portable : 06 10 37 63 11

Site Internet : www.lignatech.fr
E-mail : contact@lignatech.fr

Responsabilité légale :
CHABRY THOMAS BENOIT CO-GÉRANT

Effectif moyen : 29 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	26/01/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.